

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi, 3 octobre 2016 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT VISANT À IDENTIFIER LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DE MEUNIER AU MOULIN BANAL DES ÉBOULEMENTS »
5. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE LA SAPINIÈRE ET GEMMA-TREMBLAY
6. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU RANG SAINT-ANTOINE ET DU CHEMIN ST-THOMAS
7. DÉNEIGEMENT DE LA COUR DE L'ÉGLISE DONNANT ACCÈS À LA PATINOIRE
8. DEMANDE PAE – LOTS 420, SECTEUR CÔTE À GODIN
9. FORMATION POMPIER 1 – SECTION 3
10. VERSEMENT AU CAMP LE MANOIR DE LA COMPENSATION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE
11. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

167-10-16 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

168-10-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté.

169-10-16 Adoption des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

9253-1391 QUÉBEC INC. / ALARMES CHARLEVOIX	1 143.72 \$
BELL CANADA	243.78 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	116.00 \$
BILODEAU MATHIEU	52.80 \$
CHARLEVOISIEN	526.59 \$
COLLIN JACYNTHÉ	1 831.08 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	106.42 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	20.00 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	384.69 \$

GROUPE ULTIMA ASSURANCES	38 698.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	912.21 \$
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX	34.49 \$
LAFLEUR LOUISE	638.24 \$
LICO IMPRIMEUR	1 983.32 \$
MJS	17.24 \$
MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS	45.69 \$
MRC DE CHARLEVOIX	37.07 \$
PETITE CAISSE (REMBOURSEMENT)	114.85 \$
POSTE CANADA	293.19 \$
PRODUITS SANITAIRES CHARLEVOIX	165.80 \$
QUALINET	11 640.81 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	75.80 \$
SEAO	60.18 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	2 745.38 \$
	<hr/>
	61 928.69 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	94.90 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	411.31 \$
BRIGADE DES POMPIERS	6 280.00 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	535.51 \$
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	39.61 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC	97 392.00 \$
SONIC	250.46 \$
	<hr/>
	105 003.79 \$

VOIRIE-TRANSPORT

APSAM	428.85 \$
BELL CANADA	94.90 \$
BELL MOBILITÉ (Grégoire: 48.25\$, Patrick: 48.25\$)	96.50 \$
BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	132.93 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	416.41 \$
CLERMONT DODGE CHRYSLER	67.35 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	15.05 \$
ESSO	2 256.32 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	1 629.25 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	1 109.03 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	396.66 \$
HYDRO-QUÉBEC	477.46 \$
LAROCHE LETTRAGE ET GRAVURE	1 191.05 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	2 144.73 \$
LIGNES MASKA	8 225.64 \$
LOCATION GALIOT INC.	743.91 \$
PIÈCES D'AUTOS LA MALBAIE INC.	93.82 \$
PROMOTEK	296.20 \$
RAYMOND MARTIN	150.00 \$
SOLUGAZ	211.55 \$
RÉAL HUOT	611.67 \$
	<hr/>
	20 789.28 \$

ÉCLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	326.57 \$
	<hr/>
	326.57 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ CELL.	47.60 \$
GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	2 631.36 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 330.63 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	278.97 \$
RÉAL HUOT INC.	123.21 \$
REMBOURSEMENT TEST D'EAU	117.75 \$
SANI-PLUS INC.	310.78 \$
TRANSPORT ROCH BOUCHARD INC.	52.88 \$
	<hr/>
	4 893.18 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	94.49 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	5.05 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	385.93 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	280.36 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	522.22 \$
	<hr/>
	1 288.05 \$

IMMOBILISATIONS

SQAE	4 171.18 \$
	<hr/>
	4 171.18 \$

LES SENTIERS FORÊT MARINE - SEIGNEURIE

SENTIER DE LA CAPITALE	1 991.62 \$
	<hr/>
	1 991.62 \$

URBANISME

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	9 353.90 \$
	<hr/>
	9 353.90 \$

LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	101.80 \$
BOULANGERIE LAURENTIDES	653.06 \$
CAMP LE MANOIR	2 845.00 \$
CHAPITEAU DU MONDE	5 716.56 \$
DUFOUR DIANE	657.60 \$
BLAIS LAURIE	48.00 \$
GIRARD NANCY	48.00 \$
HARVEY STÉPHANIE	48.00 \$
JULIEN MORIN LAURIE	48.00 \$
PILOTE MÉLANIE	48.00 \$
LEROUX ANNE-MARIE	96.00 \$
SOLOTECH	2 109.78 \$
TREMBLAY LÉONCE	200.00 \$
	<hr/>
	12 619.80 \$

DONS

BOUCHARD MÉLYNA (NOUVEAU NÉ)	200.00 \$
	<hr/>
	200.00 \$

TRAVAUX TECO

BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	7 327.73 \$
EJD CONSTRUCTION JACQUES DUFOUR ET FILS	147 379.51 \$
	<hr/>
	154 707.24 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	2 543.60 \$
	<hr/>
	2 543.60 \$

TOTAL	379 816.90 \$
	<hr/> <hr/>

170-10-16 Avis de motion « Règlement visant à identifier la pratique traditionnelle de meunier au Moulin banal des Éboulements »

Ruth Tremblay, conseillère, donne avis de la présentation, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, d'un règlement portant le numéro 191-16 visant à identifier la pratique traditionnelle de meunier de Monsieur Jean-Guy Tremblay au moulin banal des Éboulements.

1. Identification de la pratique traditionnelle

La pratique consiste à la production de farine de blé et de sarrasin selon un processus de mouture traditionnelle sur moulanges de pierre

actionnée par une grande roue à godets. Celle-ci est opérée par le meunier du moulin banal, Monsieur Jean-Guy Tremblay, qui est secondé par un assistant-meunier durant la période estivale.

Cette pratique productive s'accompagne d'interventions régulières d'entretien et de restauration du bâtiment du moulin, de son ouvrage et de son mécanisme, effectuées par le meunier seul ou assisté d'ouvriers. Le meunier est également associé en grande partie à la culture des terres du moulin, fournissant en alternance fourrage et blé pour le moulin.

2. Motifs de l'identification

Plusieurs motifs justifient la mention de la pratique de meunier de Monsieur Tremblay, dont ceux-ci :

- Cette pratique est qualifiée de traditionnelle puisqu'elle fait appel à des techniques et des savoir-faire utilisés dès la mise en fonction des premiers moulins, sous le régime de la Nouvelle-France;
- Elle se rattache à un mécanisme technique traditionnel et qui a été conservé en majeure partie intègre depuis sa mise en place à la fin du 18^e siècle;
- Elle est opérée à l'intérieur d'un moulin banal de quatre étages, lesquels sont tous utilisés par le meunier pour opérer la production de farine, ce qui la rend spécifique au moulin banal des Éboulements;
- Elle se démarque par la variété des actions menées : en plus de la production de farine, le meunier se charge d'effectuer les travaux d'entretien et de restauration liés à la maçonnerie, au chaulage et à la peinture des bâtiments, à la réfection des joints, aux réparations portant sur la charpente ou le barrage en billots de bois, à la restauration des granges présentes sur le site et à la récolte du blé. L'ensemble de ses connaissances et de ses savoir-faire qui en découle contribue dès lors à le distinguer d'autres meuniers;
- Elle est la seule à être opérée tout au long de l'année grâce à la seule force motrice de l'eau;

3. Date d'entrée en vigueur du règlement

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, le 5 décembre 2016.

4. Mention de représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme

Toute personne intéressée à faire ses représentations au sujet du projet d'identification, pourra le faire dans le cadre d'une séance du comité consultatif d'urbanisme des Éboulements. Celle-ci sera fixée ultérieurement.

171-10-16 Adjudication du contrat de déneigement des chemins de La Sapinière et Gemma-Tremblay

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins de La Sapinière et Gemma-Tremblay pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, dont le résultat apparaît dans le tableau ci-dessous, à savoir :

Garage Denis Morin inc.	Benoît Tremblay, ent. gén.	Les entreprises Côté Gaudreault et fils inc.
10 663.93 \$	12 500 \$	12 644.95 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder le contrat de déneigement à Garage Denis Morin inc. pour la somme de 10 663.93 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à signer tous documents nécessaires dans le dossier.

LES NUMÉROS DE RÉSOLUTIONS 172 À 191 INCLUSIVEMENT N'ONT PAS ÉTÉ UTILISÉS

192-10-16 Contrat de déneigement du rang St-Antoine et du chemin St-Thomas

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder le contrat de déneigement du rang St-Antoine et du chemin St-Thomas à Garage Martin Gaudreault inc. pour l'année 2016-2017, pour un montant de 22 420 \$ taxes incluses.

193-10-16 Déneigement de la cour de l'église donnant accès à la patinoire

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de rembourser un montant de 3 500 \$ à la Fabrique des Éboulements pour le déneigement de la cour de la patinoire ainsi que de la partie de la cour d'église donnant accès à la patinoire.

194-10-16 Demande de PAE – Lot 420, secteur Côte à Godin

CONSIDÉRANT qu'une demande de PAE sur le lot 420 a été déposée par Investissements Baie St-Paul Inc.;

CONSIDÉRANT que cette demande se situe dans la Côte à Godin et que celle-ci est fermée l'hiver à la circulation. L'implantation de nouvelles résidences risque de créer des pressions sur la municipalité pour l'ouverture à l'année de la Côte à Godin, ce qui n'est pas possible étant donné la structure actuelle de celle-ci ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude de cette demande, le Comité consultatif en urbanisme (CCU), recommande de ne pas adopter ce PAE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à la majorité des conseillers, 5 pour et 1 contre (Pierre Tremblay, conseiller, ayant voté contre la recommandation du CCU) :

QUE la demande de PAE sur le lot 420 déposée par Investissements Baie St-Paul inc. ne soit pas adoptée.

194-10-16 Inscription à la section 3 de la formation Pompier 1

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser la tenue de la formation section 3 pour 6 pompiers volontaires au montant de 9 830,36 \$ incluant les taxes.

195-10-16 Versement au Camp le Manoir de la compensation pour l'utilisation de la piscine

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris entente avec la direction du Camp le Manoir afin de permettre l'utilisation de leur piscine au public selon des tarifs et un horaire déterminé;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires relatifs au sauveteur, à l'entretien de la piscine, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de verser la somme de 1 500 \$ au Camp le Manoir pour pallier à ces dépenses supplémentaires.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations et activités auxquelles ils ont participé au cours des dernières semaines, ainsi que celles prévues à court terme dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

196-10-16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 8 h 25, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière